On découvre le dépôt de margarine

Lorsque le parquet prévint au Parquet de Lille, le procureur de la République assigna à une perquisition et il y fit procéder par le chef de la sûreté de Roubaix.

Le 27 décembre, le commissaire arriva à la laiterie. Il y fit des constatations très intéressantes : à savoir, au petit réduit situé dans le fond de la cour et communiquant à l'habitation du voisin, Jules Van Parys, domestique de M. Loosveldt, mais qui exploite le commerce de margarine.

Il ainsi tout s'explique. Van Parys, domestique de « la Laiterie », fournit à Loosveldt de la margarine qu'il lui passe par le petit réduit dont il est question et qu'il a été dédié aux frais de Loosveldt. Cela n'est pas du roman. Un coup, Van Parys, pressé de gagnerons, a passé des aveux. Il a reconnu alimenter de margarine la laiterie du Sarlet et lui en passer une moyenne de cent kilos par semaine.

De l'avis de M. Quarrel, ce n'est pas cent kilos, mais des quantités beaucoup plus considérables de margarine qui auraient en cours.

Les faits n'ont vraisemblement une idée de commerce de la laiterie du Sarlet. C'est, en réalité, une fabrique de margarine transportant les consommateurs sur la qualité de la marchandise qu'il leur vend, en leur fournissant pour du bon beurre, de la margarine beurrée.

Les lots sont d'autant plus graves que les expéditions de la laiterie inférieure sont nombreuses et que ses relations commerciales sont très étendues.

A l'audience, les deux inculpés ont rapporté les faits ci-dessus. Loosveldt a comparu, tandis que Van Parys [illegible] quand l'affaire fut appelée.

Loosveldt, embarrassé, se borne à dire qu'il vendait son beurre tel qu'il le recevait, il a cependant reconnu qu'il en livrait à des mélanges.

Les condamnations

Le Tribunal, après un long délibéré, a prononcé contre Loosveldt les condamnations suivantes :

1° Pour le prélèvement de Maubeuge, 1 mois d'emprisonnement et 3 000 francs d'amende ; le Tribunal ordonne l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord », « Le Petit du Nord », le « Progrès du Nord », la « Dépêche » et l'« Egalité », ainsi que l'affichage dudit jugement pendant un mois, à la mairie de Roubaix et à la porte de la laiterie de Loosveldt.

2° Pour le prélèvement d'Aulnoy, 3 mois d'emprisonnement et 2 000 francs d'amende. Le Tribunal ordonne que le jugement sera inséré 3 fois dans les journaux ci-dessus et l'ordonne aussi l'affichage dans les mêmes conditions que pour la première affaire.

En ce qui concerne le prélèvement d'Epinoy, pour lequel Van Parys est poursuivi en même temps que Loosveldt, le Tribunal condamne Van Parys à 1 mois d'emprisonnement. Loosveldt à 3 mois de la même peine et 5 000 francs d'amende. Le Tribunal dit que le jugement sera publié 3 fois dans les mêmes journaux que pour les deux précédents jugements. Il ordonne également l'affichage dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Ne ne qui concerne Loosveldt, le Tribunal prononce la confiscation des [illegible].

Défenseur, Me Coustenoble.

UN HOMME VITRIOLÉ A ROUBAIX

Le mercredi 12 juin dernier, dans le soirée, un drame au vitriol se déroulait dans une des chambres de l'estaminet portant le n° 123 de la rue du Grand-Chemin. Depuis plusieurs mois, Philomène Vaillant, 49 ans, qui fut jadis cabaretière rue de Tilleul et qui est atteinte de son mari, occupait une chambre dans l'immeuble portant le n° 129. Philomène avait comme ami un ouvrier maçon Adhémar Dumoulin, âgé de 35 ans.

Bien que n'habitant pas ensemble les relations de Philomène et du maçon étaient à ce point étroites que Dumoulin avait une partie de ses effets dans la chambre de Philomène.

Il y a deux mois environ, Adhémar, ayant quitté Roubaix pour aller travailler à Lens, fut bientôt rejoint par la femme Vaillant où le 12 juin, vers sept heures du soir, le couple, de retour de Lens, entrait à l'estaminet de la rue du Grand-Chemin.

L'entente ne semblait pas parfaite entre les deux amoureux et Philomène paraissait particulièrement nerveuse.

A un certain moment Dumoulin, manifestant son désir de cesser toutes relations avec Philomène, demanda à celle-ci d'aller lui chercher ses vêtements. Comme Philomène ne prétendait pas se déranger, Dumoulin, grimpant l'escalier, se rendit dans la chambre de la femme pour y prendre ce qui lui appartenait et partit.

Il fut suivi par Philomène.

A peine les deux amants étaient-ils dans la chambre que les voisins entendirent Adhémar pousser des cris de douleur.

Bientôt celui-ci, continuant à hurler et se tenant la figure dans les mains descendit les escaliers et vint dans l'estaminet, criant qu'il était brûlé par du vitriol.

Pendant que les gens de la maison conduisaient la victime sous la pompe, Philomène, voyant qu'elle avait gravement blessé son ami, prit la fuite.

Elle fut arrêtée peu après.

A présent tout est calme. Tranquillisé, le parquet, le tribunal, se montrant indulgents, a infligé par le sursis la peine de trois mois d'emprisonnement qu'il a prononcée contre elle.

Défenseur Me Masset.

Tribunal correctionnel de Douai

Rébellion. — Henri Corroyer, Lefèbvre, et Alfred Dumoulin, tous verriers à Arleux, avaient poursuivis pour rébellion envers les gendarmes d'Aubigny-au-Bac. Il s'agit de la singulière affaire qui s'est déroulée à Arleux le samedi 8 juin courant et dont nous avons déjà relaté les incidents en son temps. Les gendarmes déposent avec animosité contre les prévenus et l'un d'eux avoue même avoir sorti son revolver pour en menacer crucit. Corroyer est condamné à 4 mois de prison ; Lefèbvre à 1 mois de prison avec sursis et Dumoulin à 15 jours de prison.

Ouverture d'embauchoir. — François Fauvergue, qui a enfreint l'interdiction d'ouverture d'estaminet qui lui a été faite, est condamné à 15 jours de prison.

Coups. — Louis Théfaulti à, Hanel livre, ouvrier en agents Mélay et Rembert. Il comparaît en [illegible] des coups. 10 jours de prison et à 5 fr.

Coups. — Lille Dumoulin, qui fait défaut, est poursuivi de coups infligés à Armand Dumoulin, [illegible] 12 coups et à la peine de trois mois de prison.

Tribunal Correctionnel de Valenciennes

L'erreur du pochard. — **Abusive.** — Il y a parfois des coupables malgré eux qui sont amenés à la barre de la correctionnelle. C'est le cas du nommé Franchomme, dont l'aventure est assez comique. Franchomme est mineur et demeure dans un canon où toutes les maisons se ressemblent. Notre homme s'était « cuité » de belle façon, qu'il ne trouvait plus son domicile. Il frappe à la première porte venue, chez Martinache, et sans rien demander, la femme Martinache qui ouvrit la porte, puis le reconnaît tranquille. Franchomme s'étend trouva la chambre à coucher qui ressemblait à la sienne, à tire son pardessus, alors lacets tanier aux pieds du lit où il s'endormit. Bientôt Franchomme se mit à ronfler. Effrayée de cette musique inattendue dans la maison, la femme Martinache se leva et elle trouva des ivrognes, or, son mari s'en porte pas. Tout à coup le vrai Martinache entre, qui surpris de trouver la porte ouverte, il va droit au lit, saisit Franchomme par la gorge, appelle son voisin, fait allumer la lampe et reconnaît alors l'erreur de Franchomme, qu'il met à la porte sans ménagement. Franchomme, qui a porté deux coups de poing à Martinache est condamné à 25 francs d'amende, plus à 3 francs d'amende pour ivresse.

Les vols. — Le 8 juin, vers 3 heures 1/2 du matin, l'agent de police Havez, passant à vélo au pont Jacob, vit deux individus portant de sacs volumineux qui prenaient la fuite. Lui d'une, Parmentier, repérés, qui prenant en main d'indiqué du nommé Boussel, 3 sacs dérobé 130 kilos d'avoine à la maison Dropsie. Parmentier est condamné à 2 mois de prison par défaut, Boussel est condamné à 1 mois de prison.

— Le nommé Clément Lefebvre, 16 ans, d'Hasnon, employé chez M. Roger, fabricant de bobines, est un persécuteur.

Son patron s'en étant aperçu, lui avait donné du travail aux pièces ; mais, pour gagner ses quarante sous, Lefebvre profitant de ce qu'il avait accès dans le bureau, prenait sans compter dans la caisse du comptable. Il est condamné à 20 jours de prison avec sursis.

Un satyre. — Le 21 juin, à 2 heures du matin, un ignoble individu nommé Pierret, lente de se livrer sur la nommée Victorine B..., 15 ans, à un abominable attentat. Vers midi, le même individu, se trouvant au marais de l'Epaix, attaque une fillette de huit ans, Berthe D..., Cette-ci, malgré son agresseur, pu crier « au secours », et Pierret fut arrêté par de courageux citoyens qui l'amenèrent à la chapelle de la maison.

Pierret est condamné à 4 mois de prison.

Voleurs de métaux. — Le nommé Vanackère de Douay, sortant de chez lui avec une poussette chargée de métaux, quand il fut appréhendé par le garde-champêtre Caulpel.

D'abord, Vanackère prétendit n'avoir que de la fonte ; mais, finalement sous d'autres sacs, le garde trouva 51 kilos de plomb. Vanackère déclara alors qu'il avait acheté ce plomb à Senocq. Ce dernier l'avait dérobé dans une maison inhabitée.

Senocq est condamné à deux mois de prison. Vanackère, pour complicité, est condamné à 15 jours de prison et à 5 francs d'amende pour mauvaise tenue de son registre d'achat.

Tribunal correctionnel d'Avesnes

Audience du 25 juin

Abus de confiance à Cousolre. — Un abus de confiance au préjudice de la laiterie coopérative de Cousolre était reproché à Wairy Ernest, âgé de 22 ans, ancien gérant de cet établissement qui disparut en 1905. Bénéficiant un détiné de 1 030 francs Wairy qui était retrouvé ces temps derniers près de Charleroi, fut extradé ; il forme opposition au jugement qui le condamnait par défaut à deux mois de prison. Le prévenu et sa famille s'engagent à payer dès huit jours ; Me Fossez, avocat, sollicite et obtient remise à quinzaine.

Escapé à Fourmies. — Rolly Victorien, 21 ans, rattacheur, et Leveau Arthur, 20 ans, manœuvre, ont, sans motif, grièvement frappé M. Pattiold, chacun 15 jours.

Fraude à Hautmont-Sculfres. — En septembre 1905, les douaniers suivaient à vue d'Hautmont, deux malles contenant du tabac, des cigares et cigarettes de provenance belge, adressées à une dame Brun, demeurant à Assaires, rue de Paris. A cette adresse les malles furent acceptées par Mme veuve Meffiard, hôtelière, qui fut appréhendée et condamnée à Maubeuge pour 7 signes de probis-vendi de prise ; pour éviter des poursuites elle transigea pour 200 francs et fit connaître que ces malles appartiennent à sa nièce Desforges Henri, âgé de 24 ans, habitant Rouen, son locataire occasionnel. Ce dernier est poursuivi, mais il ne se présente pas, étant rédhibitoire, il a été condamné par défaut à un an de prison et à 4 756 fr. 85 d'amende.

BOURSE DE LILLE

du 28 Juin 1907

Les dispositions plus favorables constatées hier au Marché des Valeurs Charbonnières, sont encore meilleures aujourd'hui, l'on semble mieux envisager les différents cours des titres de notre place, avantageux à l'achat, du moins pour quelques-uns. Aussi la progresse à 1525, Aniin équivaut mieux à 2899. Alès se maintient à 1000. Bruay gagne encore une fraction à 545. Bully conserve toute sa fermeté à 4635. La coupure passe à 98 francs.

Le Lens reste plus faible à 340. Clarence encore discuté à 208. On traite Courrières en hausse à 3019. Crespin bénéficie à 75 fr. Dourges poursuit sa reprise à 500 fr. Douchy soutient à 470. Escarpelle s'incrit en augmentation à 995. Ferfay flechit à 1450. Reprise de Lens à 782, la dixième est également mieux à 78.50. On recherche l'entier de Liévin sans contre-partie, le coupure à 150 fr4. Meurchin très voulu, reste demandé à 2300. Montsou 30 q. s'avance à 3000, la part 70 q. vaut à 3050 et la 30 ne reste pas en arrière à 153.50. Ostricourt remonte à 5120. A l'origine d'ancienne semblement à 1150, la coupure à 1125. Au groupe métallurgique Dumas-Aniin reste plutôt lourd à 1800.

SCHNERB, FAVIER et Cie, Lille.

URICURE

Contient ce qui est le complément. Ne pas confondre URICURE avec les produits usuels. URICURE, le seul qui vraiment le sang et l'urine, antidote ou contrepoison de l'acide urique, dissout et élimine ce qui gêne, tout de force spontanément contre toutes les arthropathies [illegible] plus [illegible] entre quelques [illegible] jours.

LE NOUVEAU ET SEUL VRAI REMÈDE

URICURE [illegible] des toutes autres préparations prétendues [illegible] qu'ici car l'analyse de notre et [illegible] ne se trouve plus sans domicile. Il [illegible] à la première porte venue, chez Martinache, et sans rien demander, la femme Martinache qui ouvrit la porte, puis le reconnaît tranquille. Franchomme s'étend trouva la chambre à coucher qui ressemblait à la sienne, à tire son pardessus alors lacets tanier aux pieds du lit où il s'endormit. Bientôt Franchomme se mit à ronfler. Effrayée de cette musique inattendue dans la maison, la femme Martinache se leva et elle trouva des ivrognes, or, son mari n'en porte pas. Tout à coup le vrai Martinache entre, qui surpris de trouver la porte ouverte, il va droit au lit, saisit Franchomme par la gorge, appelle son voisin, fait allumer la lampe et reconnaît alors l'erreur de Franchomme, qu'il met à la porte sans ménagement. Franchomme, qui a porté deux coups de poing à Martinache est condamné à 25 francs d'amende, plus à 3 francs d'amende pour ivresse.

BON N° 3 POUR UN FLACON "URICURE" GRATIS & FRANCO

RHUMATISME DOULEURS GOUTTE ARTHRITE

2706

BOURSE DE BRUXELLES

du 28 Juin 1907

Le marché du comptant a bien de la peine à sortir de l'inactivité dans laquelle il est plongé depuis quelque temps déjà, les affaires étrangères plus restreintes dans la quinzaine de cette semaine maintient représenté qu'un peu d'indécision et maintient la longue réserve d'usage.

Le Rente retrouve des acheteurs et remonte de 0c 1c4 à 97, Brusselles 1905 1/2 1/2, Lot Congo 89 1/2.

La sidérurgie tait son silence et la résistance de ce compartiment semble se changer en un mouvement en avant : Cockerill passe à 1755 en plus-value de 10 fr. Angleur gagne 5 fr. à 400 1/2. Ougrée suit ce mouvement à 1420, cours très avantageux à notre avis.

Les Tramways se maintiennent assez mais de côté on n'a rien de bien saillant à relever, exception faite pour les Tramways Rio de Janeiro qui, à l'approche du détachement du coupon de fr. 12.56, sont l'objet de nombreuses demandes.

Les charbonnages ont des cours divers, quelques plus-values se relèvent, par exemple en Nord Charleroi, à 2545 ; en Horloz, à 2574 ; Concorde, 3100 ; Bois d'Avroy se maintient bien à 1267 ; Nord Rieu du Cœur remonte à 825 ; Trieux Laeken à 1142.

Les zincs sont assez irréguliers : Austro-Belge 658 ; Vieille-Montagne gagne 11 fr. à 868.

Les autres groupes sont peu animés, cependant les Glaceries retiennent quelques amateurs et les valeurs russes conservent leurs cours, relativement satisfaisants.

Keiping reste ferme à 62 1/5 laissant une marge à la hausse.

SCHNERB, FAVIER et Cie, Lille.

SCHNERB FAVIER & Cie
5, Grande-Place. — LILLE
Opérations traitées par Agents directs à toutes Bourses françaises et étrangères
COMPTE PAYÉ SANS FRAIS
Les Ordres en Charbonnages sont particulièrement soignés
Renseignements Gratuits sur toutes Valeurs
ORGANE DE LA MAISON :
LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
Paraissant le Dimanche
Abonnement : 5 francs par an

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de

Madame Jules NAVEAU

Née Marie LAURENT-MOUCHON

décédée à Beuvry-les-Orchies, le 27 Juin 1907, dans sa 30me année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister à nos FUNÉRAILLES SOLENNELLES, qui auront lieu à Orchies, le Lundi 1er Juillet, à dix heures et demie précises, d'où le corps sera conduit au lieu ordinaire des sépultures pour être inhumé dans le caveau de la famille.

Assemblée chez Madame Veuve Naveau-Bernard, Grand'Place, 39, à Orchies.

CHEMINS DE FER

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Relations entre Paris et l'Italie par le Mont-Cenis. — Aller (départ de Paris) : 8 h. 30 s. V-L ; L-S ; 1re et 2e classes jusqu'à Turin. — 10 h. 30 s. V-L ; 1re et 2e jusqu'à Rome ; L-S jusqu'à Modane.

Retour (départ de Rome) : 9 h. 15 s. (V-L. 1re et 2e classes depuis Turin ; L-S. 1re classe depuis Modane — 4 h. m. ; V-L ; L-S ; 1re et 2e classes depuis Turin ; V-R depuis Dijon. — 2 h. 40 s. ; 1re et 2e classes depuis Rome.

Pour plus amples renseignements consulter le livret-guide horaire P.L.M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

COMPAGNIE DU NORD

La Compagnie des Chemins de fer du Nord mettra en marche les dimanches 11 et 28 juillet, 4 et 11 août, aller et retour dans la même journée, des trains de plaisir à prix très réduits sur Calais, Wimille-Wimereux et Boulogne, au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, Pont-Saint-Maurice, St Madeleine, Saint-André, Frémicourt, Armentières, Bailleul, Hazebrouck, Saint-Omer, Douai, Pont-de-la-Deûle, Lefèvre, Libercourt, Frasnes-lez-Anvaing, Somain, Valenciennes, Saint-Amand, Orchies et Templeuve.

— Le dimanche 30 juin, à l'occasion des exercices de gymnastique, un train de plaisir, à prix très réduits (deuxième et troisième classes), sera mis en marche sur Cassel, au départ de Valenciennes, Saint-Amand, Orchies, Templeuve, Frelin, La Madeleine, Armentières, Hazebrouck, Bailleul et Steenwerck dans la même journée.

Pour les heures, prix et autres renseignements consulter les affiches.

PETITE CORRESPONDANCE

Droit usuel

L. B. 18. — Venez nous voir entre cinq et six heures.

Maître D.

Affaires diverses

J. G. 51. — On prend sur plus intimes, bien sûr, mais, tantôt, aussi. En ce cas elle devrait quitter ses deux plus anciennes amies.

Un lecteur de 18 ans. — Le tirage de la Goutte de Lait et de la Consultation de Nourrisson a eu lieu le 10 juin, mais les listes de numéros gagnants ne sont pas encore parues.

Un ami du Progrès. — Il vous reviendra 500 francs pour l'action amortie plus une action de jouissance qui vaut 910 francs.

Le lecteur.

SEINS
développés, reconstitués embellis, raffermis en deux mois par les
Pilules Orientales
Seul produit qui assure à la femme une poitrine parfaite sans nuire à la santé.
Plusieurs avec notice 17 francs (manuel en bon de poste)
J. LAUER, pharm., 8, passage Verdeau, PARIS
2708

FAKIRS
Remède Oriental contre IMPUISSANCE
Efficacité prouvée par les Drogues. La boîte 6f
Envoy. discrétion, la boîte 6f
J. GERARD Pharm., 217, rue Lafayette, Paris
Dépôt, Pharmacie Gaumont, 28, rue Esquermoise, Lille.
2709

DUCASSES

30 juin. — Beuvrin, Mons-en-Barœul, Marquette, Illies, Linselles, Lomme, Moulins-Lille, Lesquin.

CALENDRIER

Samedi 29 Juin 1907. — 180e jour de l'année.

Soleil. — Lever à 4 h. 01 ; coucher à 8 h. 05.

Lune. — Lever : à 9 h. 07 soir ; coucher à 11 h. 05 soir.

19e jour de la lune.

Le durée du jour est en diminution de une minute sur la veille.

Le temps va rester neigeux et devenir plus chaud.

BULLETIN METÉOROLOGIQUE

du 28 juin

Baromètre à 9 h. du matin : 761mm.05.

Baisse depuis la veille : 0mm.60.

Température de l'air : + 16°5.

Températures extrêmes depuis 24 heures : Minima : + 12° ; atteint ce matin à 6 h. — Maxima : + 23°5, atteint hier soir à 2 heures.

Etat hygrométrique : 77.

Hauteur d'eau tombée depuis la veille : 0mm.

Direction du vent : Nord-Ouest.

Etat du ciel : Peu nuageux.

Baromètre à minuit : [illegible].

Mouvement du port de Dunkerque

Entrée le 27. — Chantier de France, vap. belge, Sarine.

Du 28. — Newcastle, vap. neg. Tragonia, 805 tx, cap. Smith, charbon, Fayol.

INDUSTRIE - COMMERCE

MARCHÉS DE PARIS

Bulletin commercial du 28 juin

COURS DE CLÔTURE

[illegible]

Obligations et emprunts

[illegible]

Dépêche du 1 heure 15

[illegible]

Changes et valeurs diverses

[illegible]

DEPÊCHES COMMERCIALES

Paris, 28 juin.

Le Havre, 15 h. — Laines à terme. — Marché calme. — Ventes 400 balles.

Cours [illegible] juillet 1[illegible] septembre 1[illegible].

Le Havre, 15 heures. — Cotons à terme. — Calmes. — Ventes 1900 balles.

[illegible]

Le Havre, 16 heures. — Cafés à terme. — Ventes 8.500 sacs.

[illegible]

Le Havre, midi. — Cotons disponibles. — Calmes. Vente 13 balles.

Le Havre, midi. — Cafés disponibles. — Soutenus. On a vendu 10.0 sacs Santos à 36.75.

Terme. — Inchangé sur la cote du matin.

On a vendu 1.000 sacs depuis la précédente dépêche.

Liverpool, 15 heures 45 — Cotons disponibles — Languissants. Ventes prob. 8000 balles.

Importations : 1[illegible] balles.

Liverpool, 1 heure [illegible] — Cotons disponibles — Languissants. — Ventes 5.000 balles. — Amérique.

Futures — Hausse 1 1/2 à 2/100.

Anvers. — Pétrole. — Ferme. — Disponible 23 s/s, septembre 23 1/4.

Amsterdam. — Indes d'Amérique. — Courant 109 s/s, septembre 109 s/s. Marché soutenu.

Anvers — Seigles ferme indigènes — Calmes. — Cote officielle : 8f disponibles export. nouveau 23 3/4

Anvers — Cote officielle — Blé Kansas n° 2, disponible 19 s/s, flottant 19 s/s ; Blé Danube supérieur disponible 19 1/4, flottant 19 1/4 ; Blé Redwinter n° 2 disponible 19 5/8, flottant 19 5/8 ; Blé Karrochka blanc disponible 20 3/4, flottant 19 3/4.

Magdeburg — Sucres : Cotons. Courant 10.40, octobre-décembre 10.60 Rm.

METAUX

Cuivre — Etain — Plomb — Zinc — Antimoine

Londres, 27 juin.

Cuivre. — Comptant £ 96,30 la tonne ; 242,50 les 100 kilos, hausse. — 3 mois, £ 93,50 la tonne ; 236,87 les 100 kilos, baisse.

Etain (Détroits). — Comptant £ 191 la tonne ; 477,50 les 100 kilos, hausse. — 3 mois £ 188 la tonne ; 470 les 100 kilos, baisse.

Plomb (Espagne). — Comptant £ 20,10 la tonne ; 51,25 les 100 kilos, hausse.

Zinc. — Comptant £ 24,05 la tonne ; 60,12 les 100 kilos, hausse.

Antimoine (Bagbaut). — 225 à 237,50 les 100 kilos, stationnaire.

BOURSE DE PARIS

DU 28 JUIN 1907

[illegible]

Imp. du Progrès du Nord, rue de Béthune, 17, LILLE.

Le Gérant : E. DELANNE.

MARJOLAINE

PAR

Georges SPITZMULLER

— Le fait est, dit la Boscotte, qu'il sera un riche hénet si on peut passer le chargement de ce soir.

— On le passera ! répondit rudement Coule-Toujours.

— Es-tu armé ? interrogea la bossue.

— Cette question !... Pauses-tu que je m'embarquerais sans biscuit ?

Le gredin eut un gros rire et montre dégrenel, un revolver et un poignard passés à sa ceinture.

— A la bonne heure ! s'écrièrent simultanément les deux harpies.

Leurs bouches édentées de mégères s'ouvrirent en un sourire fielleux.

— Maintenant, filons, dit l'aubergiste. Et pas les voies les plus rapides. Il est dix heures sonnées. Misères et Mégot doivent s'impatienter sur grottes. Partageons-nous le butin.

Et se le répartirent, lui prenant les plus gros paquets, les femmes diminuant sous leurs jupes les petites quantités.

— En route ! ordonna Coule-Toujours en soufflant la lumière.

Tous trois sortirent pour prendre trop de précautions.

Ce était en effet sur le territoire suisse, et le comte Hugues s'aurait pour la fraude.

Les grottes dont venait de parler Coule-Toujours — les grottes de Milandre — étaient également sur Boncourt.

Mais il en taillait pas, malgré tout, donner l'éveil aux habitants, de crainte qu'une dénonciation ne renseignât les douanes françaises sur les faits et gestes des contrebandiers.

☆☆

Au bout d'un quart d'heure de marche, Coule-Toujours et ses acolytes en jupons arrivèrent à mi-côte de la montagne, assez escarpée.

Ils avaient halte, car l'ascension par le sentier abrupt, raidillon, dédaigneux des détours, était intéressante.

L'homme qui avait tracé ce chemin était évidemment au courant du principe géométrique énonçant que « la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre ».

Les trois contrebandiers promenèrent se reposèrent une minute, à hauteur d'un gros bouquet d'arbres plantés à flancs de côte.

Bientôt, ils s'enfoncèrent dans l'ombre de cette verdure.

A environ deux mètres, ils se trouvèrent en face d'une large pierre mousseuse dont la colonne surtout à cette heure, se confondait avec celle du sol tapissé de bruyères.

L'aubergiste-contrebandier se baisse et dégagea sans trop de difficultés la pierre qui était mince et taillée à la façon d'une dalle.

Un crâne blond s'offrit alors à leurs regards.

— Crâbe ! ... que c'est noir !... s'écria la Boscotte.

Coule-Toujours se penche sur le trou et enflamma une allumette-bougie dont il communique la lue à une lanterne.

— Ça sent ! dit-il.

A la fin indienne, l'aubergiste en éclaire, un plaidoyer dans l'exécution.

De l'intérieur, Coule-Toujours remit la dalle en place.

Les contrebandiers se trouvaient dans un étroit couloir s'enfonçant perpendiculairement vers le cœur de la montagne.

A la lueur du flambeau de l'aubergiste, ils descendirent pendant un certain temps, obligés parfois, de courber la tête pour ne pas se heurter à la paroi supérieure.

A un moment donné, même, le boyau se rétrécit au point qu'ils durent se baisser et ramper afin de continuer leur marche.

Ils rencontrèrent bientôt à une galerie plus large en dirigeant vers le Sud-Ouest. De nombreuses ramifications se greffaient sur ce passage souterrain ouvert naturellement dans la roche caraline.

Le sol fuyait toujours vers le centre de la terre. A mesure qu'ils descendaient, les trois complices sentaient la temperature s'élever. La chaleur devenait assez forte.

— On se croirait dans un four ! déclara tout à coup la Boscotte, épongeant son front couvert de sueur.

— Il fera bon fait au hâtre, opine la Boscotte.

Soudain, le bossue dresse l'oreille et s'arrête.

— Qu'est-ce qu'on entend ? interrogea-t-elle.

— C'est l'eau de la cavité inférieure, répondit le forçat. Il y a un ruisseau et un étang, par là-dessous, avec des bulles qui s'y [illegible].

— C'est vrai. N'y bouhous pas, ma mère.

— Pas de danger. Nous voici dans la vaste. Nous allons rencontrer maintenant.

Ces trois contrebandiers approchent : vraiment était une vaste et véritable pièce à la voûte élevée et de forme ogivale, dont la première plus ressemblait à un portail de cathédrale gothique.

Lentement, on voyait briller une voûte en hémicycle, au pourtour garni de dépôts calcaires.

— Voilà le Trou-du-Diable... dit Coule-Toujours... Ce serait bien votre place, les pigeonnes.

— Tu t'oubliés, je crois !... riposta sèchement la bossue.

Peu à peu, le spectacle de la caverne devenait grandiose, féerique.

Partout des stalactites cristallines, des stalagmites translucides, dessinant, de leurs formes régulières ou bizarres, des colonnes sculpturales semblant taillées dans l'albâtre.

Ici, on voyait une nonlagne hérissée d'aiguillés aux lucettes scintillant de mille feux sous les pâles rayons de la lanterne.

Là, un sang suspendant de stalactites rampes comme un jeu d'orgues.

A côté, une niche décorée de mille attributs naturels.

Plus loin, une série de dépôts pendiformes donnant l'illusion de draperies ondulant ondulées, que d'étroites lumineuses couraient étoulées avec un art infini.

L'aspect de cette grotte, du plus beau style, naturel, était merveilleux.

— C'est tout de même rôle, cette salle des draperies ! daigne constater Coule-Toujours, dont le sens esthétique se manifestait. On vrai palais que nous avons pour magasin !

— Il pour ce que sa location coûte ! ajouta la Boscotte.

De fait, rien de plus pittoresque que ces concrétions calcaires traitant d'innombrables ridicules de pierre scaleuse fouillée par le ciseau du plus habile sculpteur.

A droite et à gauche venaient s'embranchier des gorges tortueuses.

Coule-Toujours s'engagea dans un de ces couloirs assez exigus ; mais il ne tarda pas à rebrousser chemin.

— Erreur ! dit-il. Nous allons à la grotte de Solitaire au lieu de gagner le boudoir de la fée Aria.

La grotte du Solitaire était bien dénommée. Au milieu, une énorme stalagmite, abîmement isolée, émergeant du sol pour aller se souder à la voûte.

— Ah ! fit l'aubergiste de Milandre, voici l'entrée du boudoir.

Escorté de deux femmes, il ne tarda pas à déboucher dans une vaste cavité décorée d'une profusion de colonnades.

Dans le fond, un petit bassin, assez creux, rempli d'eau sans turquoise et claire, reflétait l'éclat du lait.

C'est en ce sanctuaire mystérieux, dit la légende, que la fée Aria, dominatrice de la contrée et protectrice des femmes laborieuses, venait se baigner chaque matin.

Coule-Toujours continuait la légende. Il la conta à ses compagnons.

— Avant de se plonger dans l'onde fraîche, la bonne fée déposait sur la margelle du bassin un magnifique diamant qu'elle portait au front, fixé par un fil d'or.

— Dommage que je n'aie pas été là une fois pour l'emporter ! regrette la Boscotte.

— Pas mâche, ma vieille. Au premier bruit suspect, la fée se changeait en vouivre, une sorte de serpent fantastique, et dame ! elle effrayait les amateurs.

— Oh ! mais, ce n'est pas vrai. Il paraît qu'il y a ici, en plein sous-sol, un trésor renfermé dans une caisse.

— Une grosse caisse ! ricana la Bonbon.

— Un vrai coffre-fort, alors, appuya la complice.

— Une fois tous les cent ans, les pièces d'or sortent de terre et vont briller dans le dessus, au clair de lune.

— Ce que ça doit briller.

— Peut briller le beau métal, il n'est tout simplement du connaître le jour et l'heure.

— Pas plus malin que ça ! plaisanta la bossue.

— Si j'étais sûre de vivre encore un siècle, appuya la bossue, je viendrais monter la garde, moi !

— La garde ! Elle est mieux par un dragon qui tient la clef du coffre entre ses dents.

— Un dragon ! Et pourquoi pas un crapaudier ?

— Tête bête, l'ancienne. Le dragon est un animal fabuleux qui cache de les quand en approche.

— Ils voilà des histoires !... Il y a de quoi en rêver toute la nuit.

— Est-ce que nous allons manier longtemps ici ? demanda la Bonbon, légèrement épouvantée par les légendes de Milandre... Misères et Mégot tardent bien.

— Ne le fais pas de bile, ils vont arriver par l'autre entrée. En attendant, débarrassons-nous, les femmes !

Il fit quelques pas vers la paroi, et, déplaçant plusieurs stalactites cassées, mit à jour une niche remplie de paquets, de sacs, de [illegible].

— Le voilà, notre trésor à nous ! fit-il orgueilleusement.

C'était la cachette des contrebandiers qui trouvait secrète où ils logeaient leurs marchandises avant de leur faire prendre le chemin de la frontière française.

En une fit deux minutes, le stock s'accroît de ce que portaient Coule-Toujours, la Bonbon et la Bonbon.

Cette fois, les trois s'étaient sur leur dos [illegible] dans [illegible] tabac de contrebande en vert pas le tabac français. C'est le tabac qu'on fume.

(A suivre)